



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 006/2021

Objet : Contrat pour l'assistance à la gestion du système de chauffage de certains bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité d'améliorer la régulation du chauffage dans certains bâtiments communaux : la salle Henri Coppard et annexe, le chapiteau et les vestiaires du rugby et l'école Joseph Abel ;
- Vu la proposition de contrat annuel présentée par la société ISP Informatique pour une assistance sur le logiciel de suivi CADOE installé dans ces sites ;
- Vu le budget de l'exercice en cours ;

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat annuel d'assistance sur le logiciel CADOE avec la société ISP Informatique pour un montant de 600 euros TTC.

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compte de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin.



Fait à Saint-Savin, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,



Fabien DURAND